

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	TRANS-FERT	REPORT/ UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisation anticipée)
10	<i>Culottes, pantalons et jeans</i> , pour messieurs et garçons, décrits entièrement ou principalement d'après le poids du coton, les fibres chimiques, la laine et les mélanges de ces fibres. Ces vêtements ne commencent pas plus haut que la taille mais descendent jusqu'au genou ou plus bas que le genou. Ils comprennent les jodhpurs, les knickers, les collants sans pieds et les pantalons gauchos.	1979 : 1,625,000 1980 : 1,657,500 1981 : 1,690,650	1.90	5%	10% (5)
	— articles susmentionnés en laine	1979 : 81,250 1980 : 82,875 1981 : 84,533			

Notes explicatives:

- (1) Les vêtements pour messieurs et garçons de cette catégorie dont le poids du tissu contient 5 pour cent ou plus de poil animal ou de laine sont considérés comme étant des vêtements en laine.
- (2) Les limites indiquées à la colonne (C) ne doivent pas être augmentées de plus de 11 pour cent au moyen d'un transfert, d'un report et d'une utilisation anticipée.